



Batoul Taha, 18 ans, vit dans un appartement de Chicago avec sa mère, son père et ses deux frères. Cette famille syrienne avait auparavant fui Damas pour le Liban. Batoul se passionne pour le dessin et la mode. Grâce à un groupe de bénévoles d'une église locale, elle a pu participer à un stage de six semaines l'été dernier à l'Institut d'art de Chicago. Photo : Coco McCabe/Oxfam Amérique

# VOULOIR, C'EST POUVOIR

Les réfugiés syriens ont besoin d'abris sûrs

**Les recherches d'Oxfam montrent que moins de 3 % des réfugiés syriens sont arrivés dans des pays riches dans le cadre de programmes de réinstallation. Ce document, qui repose sur l'analyse des politiques et pratiques de réinstallation dans huit pays clés en termes de capacité (investissement en personnel et installations), procédures de sécurité, critères de réinstallation et climat politique général vis-à-vis des réfugiés, rappelle pourquoi l'engagement en faveur de la réinstallation d'au moins 10 % des réfugiés syriens les plus vulnérables est à la fois nécessaire et possible.**

## RESUME

Le conflit en Syrie s'est intensifié durant l'année écoulée ; des attaques ont inlassablement ciblé des écoles et des hôpitaux, et de nombreuses personnes n'ont pas pu bénéficier de l'aide humanitaire dont elles avaient besoin. Près de sept millions de personnes sont déplacées en Syrie et presque cinq millions ont fui le pays et sont maintenant enregistrées en tant que réfugiés dans des pays voisins.

Les pays voisins de la Syrie ont fait preuve de générosité en accueillant des millions de personnes, en dépit de l'impact énorme que cela a eu sur leurs services publics. Les réfugiés de Syrie s'efforcent, dans la mesure du possible, de subvenir aux besoins de leur famille et d'apporter une contribution à la société qui les accueille. Cela étant, alors que les restrictions se multiplient dans les pays voisins mis à rude épreuve, dans un contexte de politiques d'opposition à l'accueil des réfugiés dans les nations riches, on estime que 10 % des réfugiés de Syrie sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'être réinstallés.

Si les pays riches ne s'engagent pas à partager la responsabilité, en réinstallant des réfugiés et en apportant d'autres formes de soutien, le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Irak et l'Égypte continueront certainement à adopter des pratiques toujours plus critiquables. Alors que le conflit fait rage, un nombre encore plus grand de personnes désespérées seront incapables de fuir la Syrie et de faire valoir leur droit fondamental à la sécurité.

Oxfam a régulièrement appelé les États à s'engager collectivement à offrir un refuge sûr, par la réinstallation ou à travers d'autres formes d'admission humanitaire, à au moins 10 % de la population de réfugiés syriens d'ici la fin de l'année 2016. Offrir un refuge sûr représente un acte concret de solidarité vis-à-vis des pays tels que le Liban, la Jordanie et la Turquie qui accueillent la grande majorité des réfugiés et permet de transformer la vie des personnes les plus vulnérables.

Toutefois, moins de 3 % de la population de réfugiés syriens a effectivement été réinstallées dans des pays riches. La majorité d'entre eux se sont réinstallés dans deux pays seulement : au Canada et en Allemagne. Ce document, qui repose sur l'analyse des politiques et pratiques de réinstallation dans huit pays clés en termes de capacité (investissement en personnel et installations), procédures de sécurité, critères de réinstallation et climat politique général vis-à-vis des réfugiés, rappelle pourquoi l'engagement en faveur de la réinstallation d'au moins 10 % des réfugiés syriens les plus vulnérables est à la fois nécessaire et possible. Toutefois, cela ne doit pas se faire aux dépens de la réinstallation d'autres groupes nationaux. De plus, toute augmentation du nombre de personnes réinstallées doit être accompagnée d'un engagement à ne plus avoir recours à des mesures sévères visant à limiter ou à dissuader les demandeurs d'asile d'arriver spontanément aux frontières des pays riches.

Oxfam appelle les pays à redoubler d'efforts pour que 10 % des réfugiés syriens soient réinstallés d'ici la fin de l'année 2017. En s'appuyant sur les études de cas présentées dans ce document, Oxfam a formulé les recommandations suivantes afin que les États fassent respecter les droits des réfugiés et renforcent leurs engagements en matière de réinstallation en 2017 :

**Ahmed Abizaid,**  
réfugié syrien  
réinstallé aux  
États-Unis :

« Nous nous sentons en sécurité. Et nous ne vivons plus dans le chaos, ce qui est très important. L'ordre qui existe en Amérique est formidable. Par exemple, mes enfants peuvent aller à l'école à pied sans que je n'aie de souci à me faire. »

- Les dirigeants politiques et les responsables locaux doivent faire preuve de volonté politique et prendre des initiatives.
- Les pays riches doivent s'engager à réinstaller d'ici la fin de l'année 2017 au moins 10 % des réfugiés syriens qui vivent actuellement dans les pays voisins de la Syrie.
- Les gouvernements doivent mener des actions en adéquation avec la bonne volonté locale.
- Les pays de réinstallation doivent respecter les critères de vulnérabilité du HCR.
- Les pays doivent accélérer les processus de réinstallation pour les réfugiés dont la sécurité immédiate est menacée.
- Les gouvernements doivent envisager de recourir à des modèles de parrainage privé pour compléter les processus de réinstallation prévus par les États.
- Les pays d'accueil doivent tenter de renverser les obstacles dans les pays voisins de la Syrie, y compris en prenant des mesures visant à réinstaller les réfugiés vulnérables qui ne peuvent pas s'enregistrer auprès du HCR.
- Les pays doivent respecter le principe de dépendance du processus de regroupement familial et veiller à ce que ce processus soit efficace, inconditionnel et adapté.
- Les États doivent respecter les droits des demandeurs d'asile qui arrivent spontanément.
- Les bailleurs de fonds doivent financer les activités de traitement des réinstallations du HCR.
- Les pays non traditionnels de réinstallation doivent augmenter le nombre de réfugiés qu'ils accueillent, tout en garantissant leurs droits, conformément à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés.

## QUELQUES TERMES IMPORTANTS

**La réinstallation** est une option par laquelle un pays tiers (autre que celui d'où le réfugié s'enfuit, ou que le pays de premier asile ou de résidence habituelle) offre à cette personne le statut de réfugié sur son territoire.

**Les programmes d'admission humanitaire** ressemblent beaucoup aux programmes de réinstallation, mais entraînent normalement un processus accéléré, souvent sans le concours du HCR, et peuvent offrir un séjour permanent ou temporaire selon la législation ou la politique de l'État qui offre cette option. Les critères d'admission humanitaire reposent parfois sur d'autres facteurs que le risque pour la sécurité ou la vulnérabilité, comme les liens existants avec le pays qui propose cette admission.

**Parmi les autres formes d'admission**, on pourrait inclure l'autorisation à des réfugiés syriens d'avoir l'accès légal à des pays tiers en assouplissant les exigences de visas d'entrée pour y travailler et y étudier, qui ne se fondent pas forcément sur leurs vulnérabilités.

**L'asile**: les populations civiles qui font face à des risques de persécution ou autres résultant d'un conflit armé ou de violations massives des droits humains ont le droit de fuir pour leur sécurité en franchissant des frontières internationales pour demander asile dans un autre pays. Les États ont des obligations particulières envers les demandeurs d'asile, en particulier l'obligation de ne pas les renvoyer de force là où ils risquent de subir des préjudices (principe de non-refoulement). Beaucoup de réfugiés de Syrie ont demandé l'asile à des pays autres que les pays frontaliers avec la Syrie. Ces pays qui ne se trouvent pas dans la même région du monde ont l'obligation de garantir le droit des Syriens de demander l'asile à leurs frontières, en plus du partage de responsabilité via l'accroissement de la réinstallation.

Un **réfugié** est une personne qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine compte tenu d'une crainte fondée de persécution ou de menaces graves qui touchent sans discrimination sa vie, son intégrité physique ou sa liberté.

# 1 INTRODUCTION

Le conflit en Syrie s'est intensifié durant l'année écoulée ; des attaques ont inlassablement ciblé des écoles et des hôpitaux, et de nombreuses personnes n'ont pas pu bénéficier de l'aide humanitaire dont elles avaient besoin. Les conséquences pour l'ensemble des civils sont désastreuses. Près de cinq millions de personnes ont fui la Syrie et sont enregistrées en tant que réfugiés dans des pays voisins<sup>1</sup>. La situation s'aggrave pour les personnes qui ont fui ou qui souhaitent fuir la Syrie, car les frontières sont de plus en plus fermées, l'aide est insuffisante et les capacités des États à s'occuper du nombre astronomique de personnes sont utilisées au maximum.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime qu'au moins 10 % des réfugiés syriens se trouvant dans les pays voisins de la Syrie sont particulièrement vulnérables et doivent être réinstallés<sup>2</sup>. Depuis septembre 2015, Oxfam demande de faire preuve de solidarité et de partager les responsabilités, en procédant à la réinstallation ou à l'admission humanitaire sous une autre forme des personnes les plus menacées<sup>3</sup>.

La réinstallation ne résoudra pas la crise des réfugiés et encore moins le conflit syrien. Toutefois, elle peut changer la vie des personnes les plus en danger et, si elle s'accompagne d'une aide financée de manière adéquate, d'un financement accru du développement et d'un engagement à respecter tous les droits des réfugiés, constituer une source d'espoir pour les réfugiés. De plus, la réinstallation représente un acte de solidarité envers les pays voisins qui accueillent la grande majorité des hommes, des femmes et des enfants ayant fui les violences en Syrie.

## Analyse d'Oxfam de la « part équitable »

Oxfam appelle à ce que 10 % du nombre total de réfugiés enregistrés par le HCR dans les pays voisins de la Syrie soient réinstallés ou que l'admission humanitaire leur soit offerte dans les pays riches qui ont signé la Convention des Nations unies pour les réfugiés. Ce pourcentage correspond au nombre de réfugiés que le HCR estime vulnérables.

Oxfam a calculé les nombres spécifiques qui constituerait la « part équitable » en fonction de la taille économique de ces pays riches<sup>4</sup>.

Après le décès d'Alan Kurdi, réfugié syrien de trois ans dont le corps a été rejeté sur le rivage turc en septembre 2015, un élan de solidarité avec les réfugiés a été observé partout dans le monde. Certains gouvernements se sont ralliés à la cause défendue par leurs citoyens et ont traduit cette solidarité en mesures concrètes. Ainsi, le Canada et l'Allemagne ont à eux deux réinstallés plus de 80 000 réfugiés syriens depuis 2013. Le Royaume-Uni, l'Australie et d'autres pays ont promis d'augmenter le nombre de places de réinstallation pour accueillir des milliers de réfugiés syriens.

Toutefois, très peu de nouvelles promesses ont été faites en 2016, en dépit de la tenue de trois conférences intergouvernementales majeures et de sommets portant sur la réinstallation et sur l'aggravation du conflit meurtrier en Syrie<sup>5</sup>. Les recherches d'Oxfam montrent que moins de 3 % du nombre estimatif de

réfugiés syriens sont arrivés dans des pays riches dans le cadre de programmes de réinstallation.

L'engagement en faveur de la réinstallation d'au moins 10 % des réfugiés syriens, en fonction des critères de vulnérabilité, est à la fois nécessaire et possible. En se penchant sur huit pays pour analyser et comparer les obstacles à la réinstallation, dont les capacités (l'investissement en personnel et en installations), les procédures de sécurité, les critères de réinstallation et le climat politique général vis-à-vis des réfugiés, il apparaît clairement que certains pays ont réussi à lever les obstacles, mais que ce n'est pas le cas pour d'autres pays. D'autres difficultés, notamment l'absence de voies légales en dehors des programmes d'admission humanitaire/de réinstallation, les réfugiés non enregistrés et les barrières dans les pays qui accueillent des réfugiés, expliquent aussi pourquoi la communauté internationale ne partage pas plus équitablement les responsabilités concernant l'accueil des réfugiés vulnérables.

## DES ENGAGEMENTS SONT NÉCESSAIRES DE TOUTE URGENCE

Près de cinq millions de réfugiés de Syrie sont enregistrés au Liban, en Jordanie, en Turquie, en Irak et en Égypte, et les gouvernements et communautés de ces pays ont fait preuve d'une très grande générosité. Les réfugiés de Syrie s'efforcent, dans la mesure du possible, de subvenir aux besoins de leur famille et d'apporter une contribution à la société qui les accueille. Cependant, l'accueil des réfugiés a un impact énorme sur les services publics des pays voisins de la Syrie, dont certains connaissaient déjà un taux de chômage et de pauvreté élevés avant la crise. Les engagements et l'aide financière promis par la communauté internationale en février 2016 à l'occasion de la conférence de Londres sont encourageants, mais ne se traduisent que lentement en actions permettant de changer la vie des personnes, et 10 % des réfugiés demeurent particulièrement vulnérables<sup>7</sup>.

De plus, dans certains pays d'accueil, les autorités ont mis en place des mesures restrictives. Au Liban, par exemple, les réfugiés syriens arrivés après le 5 janvier 2015 ne sont plus enregistrés par le HCR, à la demande du gouvernement libanais. Par conséquent, un nombre important de réfugiés ne bénéficient pas d'une protection légale officielle et rencontrent des difficultés supplémentaires pour accéder à l'aide humanitaire, notamment aux services de santé et aux coupons d'alimentation. Cela entrave également leur capacité à bénéficier d'une réinstallation via le HCR.

Du fait de l'accord UE-Turquie sur le renvoi des migrants en Turquie et de problèmes de sécurité, la Turquie érige un mur à sa frontière avec la Syrie, alors même que les combats s'intensifient, en privant des femmes, des hommes et des enfants syriens de leur droit à fuir la violence. À la frontière jordanienne, plus de 85 000 demandeurs d'asile syriens sont bloqués dans un no man's land connu sous le nom de « berme », où l'accès aux procédures d'asile et à l'assistance humanitaire est limité.

Dans les pays du Nord, les politiques contre l'accueil des réfugiés sont en hausse, et les mesures sont de plus en plus restrictives. Les pratiques

*Le ministre libanais des Affaires étrangères, Gebran Bassil, a déclaré à ses homologues à propos de l'absence d'intervention de l'Assemblée générale des Nations unies en 2015 :*

*« Le Liban, un pays pauvre de quatre millions d'habitants, supporte la charge de deux millions de réfugiés, alors qu'un continent riche comme l'Europe, dont la population est de 500 millions, se demande toujours si elle doit ou non accueillir 120 000 réfugiés<sup>6</sup>. »*

répressives en Europe, en Australie et aux États-Unis ont certainement eu une influence sur le comportement des États voisins de la Syrie. Si les pays riches ne s'engagent pas à partager la responsabilité et à reconnaître que la réinstallation constitue l'une des trois solutions durables pour les réfugiés<sup>8</sup>, le Liban, la Jordanie, la Turquie, l'Irak et l'Égypte continueront certainement aussi à adopter des pratiques toujours plus critiquables<sup>9</sup>. Certains de ces États ont même demandé le renvoi de réfugiés en Syrie, ce qui constitue une violation flagrante du principe de non-refoulement.

#### **Liban : Hannan Hassan Al Khalaf, réfugiée syrienne de 20 ans à Bekaa, au Liban**

Hannan a fui Raqqa en Syrie avec sa famille, en laissant toutes ses affaires derrière elle, et vit dans une tente à Bekaa depuis plus de trois ans. « Il y avait beaucoup de bombardements à Raqqa, des attaques aériennes tout autour de nous », confie-t-elle à Oxfam. Même si elle est au Liban depuis plusieurs années, rien n'est facile pour cette famille. Les hivers froids et humides dans la région de Bekaa sont particulièrement rudes. Hannan et sa famille travaillent dur pour subvenir à leurs besoins élémentaires, mais son époux est malade et ils ne parviennent pas à trouver facilement du travail chaque jour. Mon mari travaille aux champs et effectue des tâches pour les voisins, mais il souffre au niveau d'une jambe et il ne peut pas toujours aller travailler. »

Oxfam a demandé à ce que 10 % des réfugiés enregistrés par le HCR dans les pays voisins, soit l'équivalent d'environ 480 000 personnes, soient réinstallés ou que l'admission humanitaire leur soit offerte d'ici la fin de l'année 2016 dans les pays riches qui ont signé la Convention des Nations unies de 1951 sur les réfugiés. Le tableau ci-dessous compare les admissions dans les pays depuis 2013 à leur « contribution équitable » calculée sur la base de la taille de leur économie. Selon les chiffres disponibles le 6 décembre 2016, 130 701 personnes seulement étaient arrivées dans ces pays par l'intermédiaire de programmes de réinstallation ou d'admission à titre humanitaire<sup>10</sup>, soit l'équivalent de 2,7 % de l'ensemble de la population de réfugié syriens enregistrés<sup>11</sup>. Oxfam appelle les pays à redoubler d'efforts et à faire en sorte que 10 % des réfugiés syriens soient réinstallés d'ici la fin de l'année 2017.

*Filippo Grandi,  
Haut-Commissaire  
des Nations unies  
pour les  
réfugiés (Twitter,  
3 novembre 2016) :*

*« Encore une fois,  
239 personnes  
seraient mortes  
dans la  
Méditerranée ; tant  
de vies pourraient  
être sauvées par un  
processus accru de  
réinstallation et  
d'autres voies  
légales vers la  
protection. »*

**Tableau 1 : réinstallation – Comparaison entre le nombre d'arrivées et la part équitable des pays**

	Nombre d'arrivées	Part équitable	% de la part équitable atteint
Australie	10 044	10 552	95 %
Autriche	1 476	4 008	37 %
Belgique	644	4 771	13 %
Canada	39 532	15 945	248 %
République tchèque	52	2 794	2 %
Danemark	385	2 600	15 %
Finlande	1 268	2 246	56 %
France	1 800	25 926	7 %
Allemagne	43 570	36 854	118 %
Grèce	0	3 084	0 %
Islande	70	118	59 %
Irlande <sup>12</sup>	669	1 773	38 %
Italie	575	21 510	3 %
Japon	0	49 747	0 %
République de Corée	0	16 643	0 %
Luxembourg	101	376	27 %
Pays-Bas	599	7 854	8 %
Nouvelle-Zélande	472	1 418	33 %
Norvège	5 185	3 610	144 %
Pologne	0	8 768	0 %
Portugal	12	2 804	0 %
Slovaquie	0	1 440	0 %
Espagne	289	16 031	2 %
Suède	2 159	4 513	48 %
Suisse	666	4 835	14 %
Royaume-Uni	4 414	25 056	18 %
États-Unis	16 719	170 709	10 %
Russie	0	35 038	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>130 701</b>	<b>481 022</b>	<b>s.o.</b>

**Légende**

**>90 % de la part équitable**

**50 à 90 % de la part équitable**

**<50 % de la part équitable**

## LES AUTRES VOIES SURES ET LEGALES SONT TOUT AUSSI IMPORTANTES

Il est évident que la communauté internationale doit partager la responsabilité des réfugiés plus équitablement, et pas seulement en relation avec la crise des réfugiés syriens<sup>13</sup>. Les programmes de réinstallation et d'admission humanitaire constituent des éléments essentiels de ce partage des responsabilités, ce que de nombreux États ont rappelé, y compris tout dernièrement dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée en septembre 2016<sup>14</sup>. Ces programmes ciblent les réfugiés qui ont un besoin immédiat de protection.

Toutefois, les engagements en faveur de la réinstallation des réfugiés particulièrement menacés ne doivent pas servir à restreindre l'accès de réfugiés qui cherchent à venir en lieu sûr de leur propre chef (en demandant l'asile à une frontière). Invoquer la réinstallation pour justifier la réduction, la restriction, voire l'interdiction de l'accès aux procédures d'asile aux frontières serait absolument contraire au but humanitaire de la réinstallation.

Tous les réfugiés ont le droit, au regard du droit international, de demander l'asile. La convention de 1951 relative au statut des réfugiés interdit en particulier de sanctionner les demandeurs d'asile qui arrivent spontanément sur le territoire d'un État tiers. Ils ne peuvent pas non plus être renvoyés dans des endroits où ils risquent d'être persécutés en raison de leur statut politique ou de leur état civil, ou de subir d'autres violations graves des droits humains.

Ils ne doivent pas non plus être pénalisés, comme les demandeurs d'asile dans le cadre de l'accord UE-Turquie, qui ont tenté de fuir en Europe et sont renvoyés en Turquie (pour être « échangés » contre des réfugiés syriens enregistrés qui ont fui en Turquie et sont restés dans ce pays) et pour qui la réinstallation n'est plus à l'ordre du jour, même s'ils font partie des réfugiés en danger.

Outre les programmes de réinstallation par admission humanitaire, **les autres formes d'admission** des réfugiés, notamment les possibilités de mobilité professionnelle et éducative (bourses et visas d'étudiants) doivent être étendues. Grâce à ces autres voies, les réfugiés peuvent éviter d'entreprendre un voyage dangereux et coûteux pour se rendre dans un lieu sûr et les États qui reçoivent des réfugiés peuvent établir des procédures officielles de sélection et d'accompagnement<sup>15</sup>.

Le regroupement familial est une autre forme d'admission importante. Il est essentiel que le regroupement familial constitue une option viable et immédiate pour les réfugiés et que les critères d'éligibilité soient étendus afin qu'ils soient conformes au principe de dépendance<sup>16</sup>. De plus, les procédures visant à regrouper les familles doivent être accélérées. Actuellement, les réfugiés doivent souvent attendre d'obtenir un permis de séjour avant que les membres de leur famille puissent les rejoindre, ce qui peut prendre plusieurs années. Il convient également de se pencher sur les barrières financières au regroupement familial.

L'asile offert aux réfugiés de Syrie **ne doit pas l'être aux dépens des réfugiés d'autres pays**. C'est pourquoi, outre l'expansion de leurs programmes traditionnels de réinstallation, les États doivent également envisager toutes les

autres solutions en vue de proposer l'admission à titre humanitaire et d'autres options d'immigration aux réfugiés les plus vulnérables de Syrie et d'ailleurs<sup>17</sup>.

## 2 ÉTUDES DE CAS

L'examen du processus de réinstallation dans huit pays importants en matière de réinstallation permet de mieux comprendre les difficultés pratiques et les oppositions politiques en jeu.

Oxfam a évalué le processus de réinstallation des réfugiés syriens en étudiant cinq critères : volonté politique de réinstaller des réfugiés ; critères de réinstallation et de regroupement familial ; contrôles de sécurité ; investissement en termes de capacité, de personnel et d'installations, et conditions d'accueil (voir l'Annexe 1 pour une brève explication de ce critères<sup>18</sup>).

À partir de ces études de cas, nous avons formulé des recommandations sur la manière dont les pays peuvent améliorer leurs conditions de réinstallation et accroître le nombre de réinstallations en vue d'accueillir au moins 10 % des réfugiés syriens par l'intermédiaire de programmes de réinstallation et d'admission à titre humanitaire.

### États-Unis d'Amérique

<i>Part équitable</i>	170 709 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	16 719 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Dix-huit mois ; jusqu'à quatre à cinq ans dans certains cas
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Oui

Les États-Unis représentent le plus grand pays de réinstallation au monde. Ce pays gère depuis quatre décennies un programme bipartite couronné de succès en faveur des réfugiés, soutenu aussi bien par les administrations démocrates que républicaines. En 2016, le gouvernement américain a promis l'admission de 10 000 réfugiés syriens dans le cadre d'une hausse du plafond mondial des admissions de réfugiés<sup>19</sup>. Au cours de l'année budgétaire 2016, 12 587 personnes ont été admises. Depuis octobre 2016, premier mois de la nouvelle année budgétaire, 4 000 Syriens de plus ont été réinstallés, ce qui porte le nombre total de Syriens réinstallés aux États-Unis depuis le début de la crise à 16 719.

Au cours de l'année écoulée, des réactions hostiles contre les réfugiés (surtout ceux de Syrie, mais pas uniquement) ont grandement menacé les progrès accomplis, aussi minimes soient-ils. Plusieurs États, dont le Texas, qui est le principal État en matière de réinstallation, ont suspendu leur coopération avec le programme américain de réinstallation des réfugiés après que les processus de contrôle ont été jugés inadéquats, essentiellement sur la base d'informations mensongères. Des ONG et des communautés se sont mobilisées davantage pour accueillir des réfugiés et combler les lacunes, mais d'autres désengagements ont accru la pression exercée sur un système qui pâtissait

**Quatorze sénateurs démocrates américains (21 mai 2015) dans une lettre adressée au président Obama :**

« Nous ne pouvons pas escompter que les pays qui accueillent des réfugiés syriens continuent à porter un tel fardeau disproportionné si les États-Unis et d'autres pays industrialisés ne commencent pas à réinstaller beaucoup plus de réfugiés syriens. »

déjà d'un manque de ressources.

Pire encore, le président élu Donald Trump n'a eu de cesse d'affirmer qu'il n'accueillerait aucun réfugié syrien. La réinstallation de milliers de réfugiés syriens est déjà prévue, mais le sort de ces personnes risque d'être compromis par l'élection de Donald Trump. Pendant sa campagne présidentielle, Donald Trump a annoncé son intention de suspendre le programme de réinstallation des réfugiés jusqu'à ce qu'un processus de « contrôle extrême » soit mis en place. Les États-Unis mènent déjà un examen de sécurité exceptionnellement long et fouillé, qui comprend des étapes supplémentaires pour les Syriens, prenant souvent jusqu'à 18 mois, voire plus. On ignore comment le président élu entend renforcer encore plus le contrôle et si cela aura pour conséquence la fermeture du programme de réinstallation des Syriens ou de programmes d'autres pays jugés suspects par l'administration Trump. En sa qualité de gouverneur de l'Indiana, le vice-président élu Mike Pence a tenté d'interdire l'arrivée de réfugiés syriens dans son État en 2016. Une cour fédérale a empêché cela en octobre 2016, mais de nouvelles tentatives risquent de voir le jour sous l'administration Trump-Pence.

Alors que le gouvernement de Donald Trump semble sur le point d'annoncer des mesures très préoccupantes contre les réfugiés, il convient de noter que les États-Unis ont depuis des décennies accepté et intégré un grand nombre de réfugiés, dont des centaines de milliers de personnes venant du Vietnam dans les années 1980. Selon une enquête, la majorité de la population pense que le gouvernement américain devrait s'investir davantage pour aider les réfugiés.

Le programme américain repose essentiellement sur les critères de vulnérabilité du HCR. Le processus de sélection est extrêmement rigoureux : « les réfugiés sont soumis au plus haut niveau de contrôle de sécurité de toutes les catégories de voyageurs se rendant aux États-Unis<sup>20</sup> ». Cela se traduit par un processus de réinstallation très long, qui prend souvent plus de 18 mois (et parfois jusqu'à quatre ou cinq ans).

En théorie, les États-Unis sont capables de réinstaller des Syriens venant de tous les pays de la région, mais les entretiens de sélection doivent se faire en personne, ce qui est très limitatif. Ainsi, la plupart des réfugiés syriens viennent de pays où la présence américaine est forte, comme la Turquie et la Jordanie. Ils sont moins nombreux à venir d'Irak, où la présence américaine est limitée pour des raisons de sécurité, et du Liban, car des restrictions américaines de sécurité imposent aux personnes qui viennent passer les entretiens de rester à l'ambassade des États-Unis à Beyrouth et l'ambassade n'est pas suffisamment grande pour accueillir régulièrement de nombreux réfugiés.

### États-Unis : Ahmed Abizaid et sa famille

La famille d'Ahmed a été durement touchée lorsque la guerre a commencé. La sœur d'Ahmed a été tuée par un sniper alors qu'elle rentrait chez elle après avoir fait une petite course. Ahmed a reçu une balle dans la cuisse un autre jour, en se rendant au travail à Deraa, en Syrie. La douleur était tellement intense que durant une quinzaine de minutes, il s'est senti comme anesthésié, ne pensant avec angoisse qu'à ce que sa femme et ses enfants allaient devenir. Ahmed et sa famille se sont d'abord rendus en Jordanie pour se mettre en sécurité. Sa famille vivait du peu d'argent qu'il avait réussi à mettre de côté et obtenu en vendant sa voiture, et de quelques dons. Lorsqu'il a enfin pu remarcher sans béquilles, il a réussi à trouver du travail en Jordanie : d'abord en tant qu'agent de sécurité dans un garage, puis comme caissier dans un café, deux emplois risqués pour un Syrien qui, comme Ahmed, n'avait pas de permis de travail dans ce pays.

Cet homme grand et maigre n'a que 37 ans, mais les traits usés de son visage laissent deviner ce qu'il a enduré et le souci qu'il se fait pour sa jeune famille, qui fait son possible pour commencer une nouvelle vie aux États-Unis. Il indique : « Nous nous sentons en sécurité. Et nous ne vivons plus dans le chaos, ce qui est très important. L'ordre qui existe en Amérique est formidable. Par exemple, mes enfants peuvent aller à l'école à pied sans que je n'aie de souci à me faire. »

Les réfugiés réinstallés aux États-Unis reçoivent une aide via des agences privées de réinstallation qui établissent un lien entre le gouvernement fédéral et les communautés. Ces agences obtiennent une somme par réfugié versée en une seule fois pour couvrir les dépenses à leur arrivée (loyer et alimentation), mais aussi les frais nécessaires pour vivre pendant les trois premiers mois aux États-Unis. Le bureau fédéral en charge de la réinstallation des réfugiés fournit une aide financière et médicale à plus long terme, des cours de langue et des services d'aide à l'emploi durant les huit premiers mois qui suivent leur arrivée.

Tous les réfugiés doivent effectuer une demande pour obtenir le statut de résident permanent au bout d'une année. Ils peuvent demander la nationalité américaine après cinq ans de séjour. Les réfugiés peuvent demander un regroupement familial uniquement pour leur époux, leurs parents et leurs enfants non mariés de moins de 21 ans.

### Canada

<i>Part équitable</i>	15 945 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	39 532 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Quatre à neuf mois
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Dans leur majorité

Le Canada est le deuxième plus grand pays de réinstallation, derrière les États-Unis. Lorsqu'il a pris ses fonctions à la fin de l'année 2015, le nouveau gouvernement s'est engagé à faire venir 25 000 Syriens au Canada avant la fin de cette année-là, dans le cadre du programme pour les réfugiés assisté par le gouvernement, qui prend en charge l'ensemble des coûts de réinstallation des personnes concernées pendant une année. Une forte volonté politique en faveur des réfugiés est évidente depuis les élections de 2015 ; le Premier ministre Justin Trudeau a notamment déclaré qu'« il ne s'agit pas simplement d'accueillir 25 000 réfugiés syriens, mais d'accueillir 25 000 nouveaux

Canadiens<sup>21</sup> ». Toutefois, l'échéance concernant l'accueil de ces 25 000 personnes a été reportée à la fin de l'année 2016 (même si 25 000 Syriens, parrainés publiquement et à titre privé, avaient été admis dès février 2016). Durant l'année écoulée, le Canada a reçu 19 296 réfugiés pris en charge par l'État et 17 097 réfugiés parrainés à titre privé et via le programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas, soit un nombre total de 39 532 arrivants<sup>22</sup>.

Le Canada a un programme de parrainage privé qui existe de longue date. Des groupes de citoyens ou des signataires d'une entente de parrainage (organisations communautaires, institutions confessionnelles, etc.) s'engagent à parrainer le voyage d'un réfugié vers le Canada et sa première année d'intégration (quelle que soit la nationalité du réfugié). Les personnes ou familles parrainées doivent correspondre à la définition de réfugié (une reconnaissance officielle du HCR est parfois requise, mais pas systématiquement). Le processus complète les programmes publics pour augmenter le nombre de réfugiés admis ; il faut que les parrainages privés continuent à s'ajouter à ces programmes et ne les remplacent pas<sup>23</sup>. Actuellement, 18 940 demandes (parrainages publics et privés) sont traitées et 4 124 demandes de réfugiés ont été finalisées, mais les réfugiés ne se sont pas encore rendus au Canada, selon les informations disponibles le 6 décembre 2016.

Le programme de réinstallation canadien privilégie les réfugiés syriens se trouvant en Jordanie, au Liban et en Turquie. En Jordanie et au Liban, le processus de sélection est mené via le HCR, mais le Canada n'observe pas scrupuleusement les critères de vulnérabilité de l'agence des Nations unies. La priorité est donnée aux femmes en danger, aux réfugiés LGBTI et aux familles entières dans le cadre du parrainage gouvernemental des réfugiés. S'il est important d'accorder une protection spéciale à ces personnes étant donné leur grande vulnérabilité en tant que réfugiés, cette politique peut poser problème, car elle peut masquer des risques en matière de sécurité. Des hommes célibataires en danger risquent d'être exclus de facto du processus d'accès à la réinstallation au Canada. Il n'existe aucune restriction au parrainage à titre privé d'hommes célibataires arrivant au Canada en tant que réfugiés<sup>24</sup>. En Turquie, les réfugiés sont sélectionnés à partir de critères similaires, mais sont enregistrés par le gouvernement turc au lieu du HCR<sup>25</sup>.

Le Canada a beaucoup investi dans son programme de réinstallation pour les réfugiés syriens. Pour traiter toutes les demandes, le gouvernement a affecté un grand nombre d'agents supplémentaires dans les bureaux des visas et les ambassades dans les pays voisins de la Syrie (500 personnes supplémentaires au plus fort de l'opération). Grâce au service accéléré pour les réfugiés syriens, le délai moyen de traitement d'une réinstallation parrainée publiquement est de quatre mois. Le parrainage à titre privé prend neuf mois<sup>26</sup>. Il est très positif de constater que le gouvernement canadien a autant investi dans le programme de réinstallation des Syriens, mais des investissements similaires doivent être faits pour les réfugiés d'autres pays, car les délais de traitement des demandes de ces personnes peuvent être de plusieurs années.

Les réfugiés qui arrivent au Canada via le programme gouvernemental de réinstallation reçoivent une aide non négligeable (hébergement temporaire, aide pour trouver un logement permanent, aide pour s'orienter dans la

*Justin Trudeau,  
Premier ministre  
canadien, à la  
réunion de haut  
niveau de  
l'Assemblée générale  
des Nations unies  
(19 septembre  
2016) :*

*« Nous avons la fière tradition d'ouvrir nos bras et nos frontières à ceux qui en ont le plus besoin, et nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir d'autres migrants et réfugiés dans les années à venir. »*

communauté, orientation sur les finances personnelles, soutien au revenu, soutien concernant les aptitudes à la vie quotidienne et orientation vers d'autres programmes destinés aux réfugiés). Les réfugiés peuvent ainsi mieux s'intégrer dans la société canadienne. Les réfugiés arrivés spontanément ne bénéficient pas de ces aides, alors qu'ils en auraient peut-être tout aussi besoin. Les réfugiés réinstallés sont des résidents permanents dès qu'ils arrivent au Canada et l'obtention de la nationalité à part entière prend jusqu'à quatre ans.

Le regroupement familial est possible pour les résidents permanents qui souhaitent parrainer leur époux, conjoint de fait, enfants à charge ou (grands-parents, à condition qu'ils puissent soutenir financièrement ces membres de la famille. Cela peut constituer un gros obstacle pour les réfugiés. Le traitement des demandes de parrainage de membres de la famille prend environ un an, voire beaucoup plus longtemps si les membres de la famille se trouvent dans des pays touchés par la crise syrienne, étant donné la pression intense que connaissent les bureaux des visas actuellement<sup>27</sup>.

#### Royaume-Uni<sup>28</sup>

<i>Part équitable</i>	25 056 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	4 414 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Pas d'informations disponibles
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Oui

En 2015, le gouvernement britannique a annoncé qu'il réinstallerait 20 000 réfugiés syriens d'ici mai 2020 dans le cadre de son programme de réinstallation de personnes vulnérables (*Vulnerable Persons Relocation Scheme*, VPRS) se trouvant dans les pays voisins de la Syrie. En avril 2016, le gouvernement s'est engagé à réinstaller en plus 3 000 enfants et autres membres de famille en danger du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, sans se limiter aux Syriens<sup>29</sup>. L'engagement en faveur de la réinstallation des Syriens et des enfants réfugiés vulnérables est arrivé consécutivement aux pressions exercées par l'opinion publique, qui a demandé au gouvernement de se mobiliser davantage. Le gouvernement britannique n'a pas accru ses engagements en matière de réinstallation à la conférence d'annonces de contributions du HCR en mars 2016 ni au Sommet des dirigeants sur les réfugiés de septembre 2016. Selon les derniers chiffres disponibles (au 1er décembre<sup>30</sup>), 4 414 réfugiés syriens ont été réinstallés depuis le début du VPRS. Le Royaume-Uni n'a mis en place aucune forme d'admission à titre humanitaire et n'a pas proposé de nouvelles voies sûres et légales que les Syriens dans les pays voisins de la Syrie pourraient emprunter pour trouver refuge au Royaume-Uni. Depuis le début du conflit, 10 247 Syriens arrivés spontanément ont demandé l'asile au Royaume-Uni<sup>31</sup>.

Fait appréciable, après que l'opinion publique s'est largement intéressée au sort des réfugiés, le gouvernement britannique a mis en œuvre un « programme de parrainage communautaire », qui permet à des personnes, des organismes caritatifs, des groupes religieux, des organisations confessionnelles et des entreprises d'aider directement des réfugiés réinstallés en se chargeant de les accueillir, de les aider à s'adapter à la culture britannique, de leur trouver un logement, de leur proposer des cours d'anglais, et de les aider à trouver un

emploi et à devenir autonome<sup>32</sup>. Le gouvernement britannique a déclaré que les réfugiés accueillis via ce parrainage feraient partie des 20 000 réfugiés que le gouvernement a promis d'accueillir ; ils ne s'ajouteront pas à ce chiffre. C'est un problème, car le gouvernement risque ainsi de se soustraire à sa responsabilité concernant la promesse qu'il a faite en matière de réinstallation.

L'accroissement de la capacité de réinstallation s'avère difficile et progresse lentement, mais le gouvernement du Royaume-Uni affirme régulièrement que l'objectif sera atteint. Toutefois, le gouvernement déclare toujours qu'il convient d'accorder plus d'aide aux réfugiés syriens qui restent dans leur région au lieu de réinstaller un plus grand nombre de ces réfugiés au Royaume-Uni. La Première ministre Theresa May a déclaré lors du Sommet des Nations unies sur les réfugiés et les migrants, en septembre 2016 : « Nous avons toujours considéré que nous pouvons aider plus de réfugiés syriens en apportant de l'aide dans la région<sup>33</sup>. » Si l'aide apportée par le Royaume-Uni aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans cette région est tout à fait honorable, il ne faut pas pour autant perdre de vue que des réfugiés se trouvant dans la région doivent être réinstallés en raison de leurs vulnérabilités spécifiques ou parce qu'ils ont besoin de soins qu'ils ne peuvent pas obtenir au niveau local. Toute l'aide du monde ne change rien au fait qu'il est nécessaire de réinstaller certaines personnes hors de cette région.

Le VPRS repose sur les critères de vulnérabilité du HCR et le Royaume-Uni s'appuie entièrement sur l'orientation des réfugiés par le HCR. Actuellement, le programme est ouvert à tous les réfugiés Syriens enregistrés en Jordanie, au Liban, en Égypte et en Turquie qui remplissent un ou plusieurs critères du HCR relatifs aux groupes vulnérables. Il apparaît que 20 % des réfugiés réinstallés par le Royaume-Uni ont besoin d'une assistance médicale d'urgence. La majorité des personnes réinstallées au Royaume-Uni sont des familles composées de quatre à six membres.

Le regroupement familial se heurte à deux difficultés bien spécifiques. D'une part, la législation britannique actuelle en matière de regroupement familial repose sur une définition très restrictive de ce que constitue la famille. Par exemple, les réfugiés ne peuvent pas parrainer un parent ou un enfant de plus de 18 ans. Cela va à l'encontre du principe de dépendance préconisé par le HCR. D'autre part, les réfugiés ne disposent d'aucune assistance juridique au Royaume-Uni pour demander le regroupement familial, ce qui constitue un obstacle majeur étant donné la complexité de la procédure.

Le VPRS est le premier programme au Royaume-Uni à proposer une aide à l'intégration des réfugiés réinstallés après leur première année dans le pays. Cela n'est pas proposé aux réfugiés réinstallés au Royaume-Uni dans le cadre d'autres programmes de réinstallation. Les réfugiés qui arrivent de leur propre initiative ne reçoivent aucune aide financière du gouvernement pour faciliter leur intégration. Les autorités locales peuvent demander une aide du gouvernement local durant les cinq premières années, censée couvrir (pendant la première année) et financer en partie (les années suivantes) les coûts liés à l'aide fournie aux réfugiés. L'équipe chargée de la mise en œuvre du VPRS pour les Syriens a reçu des fonds de l'aide au développement pour couvrir les frais des réfugiés pendant leur première année au Royaume-Uni. Cela inclut les coûts des services de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du HCR,

l'hébergement, les soins de santé, l'éducation, les services sociaux et les démarches administratives.

Les réfugiés réinstallés dans le cadre du VPRS disposent d'autorisations de séjour d'une durée de cinq ans. Dans les conditions actuelles, ils sont censés pouvoir demander le statut de résident permanent au terme de ces cinq années. Contrairement aux réfugiés dont l'arrivée s'effectue via d'autres dispositifs de réinstallation ou aux Syriens arrivés de façon spontanée sur le territoire britannique, les personnes qui sont prises en charge dans le cadre du VPRS bénéficient d'un statut de protection supplémentaire par rapport au statut de réfugié, qui a une incidence sur leur capacité à financer des études supérieures et des déplacements pour rencontrer d'autres membres de leur famille en Europe.

#### Australie

<i>Part équitable</i>	10 552 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	10 044 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Pas d'informations disponibles
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Oui

En septembre 2015, le gouvernement australien s'est engagé à réinstaller 12 000 Syriens et Irakiens. Plus d'un an après cette annonce, à peine plus de la moitié de ce nombre de réfugiés sont arrivés dans le pays et des visas ont été délivrés à un peu plus de trois quart de ces 12 000 personnes. Outre cet engagement chiffré, les réfugiés syriens sont aussi réinstallés en Australie via le programme humanitaire classique de ce pays. L'Australie accepte actuellement sur son territoire 13 750 personnes par an de la sorte. En 2015-2016, 3 202 réfugiés syriens et irakiens sont arrivés ainsi, quasiment en proportion égale (50 % de Syriens et 50 % d'Irakiens)<sup>34</sup>. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 4 novembre 2016, 11 147 Syriens ont reçu des visas leur permettant une réinstallation dans le pays et 10 044 Syriens ont effectivement été réinstallés en Australie.

Pour tenir sa promesse de réinstaller 12 000 réfugiés syriens et irakiens, le gouvernement australien a détaché dans la région sept agents supplémentaires du ministère de l'Immigration et de la Protection des frontières et a recruté 22 personnes supplémentaires localement. Les réfugiés réinstallés arrivent de Jordanie, du Liban et de Turquie. La priorité est donnée aux personnes les plus vulnérables (minorités persécutées, femmes, enfants et familles pour qui la probabilité de retourner un jour chez eux est la plus faible). Plusieurs mois se sont écoulés avant que des personnes ne commencent à arriver en Australie dans le cadre du programme d'admission supplémentaire. Vingt-six personnes seulement étaient ainsi entrées sur le territoire près de cinq mois après l'annonce, et seules 200 personnes avaient obtenu un visa. Ces derniers mois, les chiffres n'ont cessé d'augmenter. En octobre 2016, le délai moyen entre l'obtention du visa et l'arrivée était de moins de deux mois. Toutefois, la procédure d'obtention du visa, qui comprend des contrôles rigoureux de sécurité, de santé et de moralité, prend plusieurs mois et sa durée varie selon les demandeurs, en fonction des circonstances.

Les réfugiés syriens sont réinstallés dans diverses villes d'Australie. Des services locaux de réinstallation les aident notamment en leur fournissant des informations et des kits pratiques, dont des articles ménagers. Par ailleurs, ils sont suivis par un assistant social et peuvent accéder à des services de santé, d'apprentissage de la langue et de recherche d'emploi ; ils touchent un complément de revenus et les enfants sont scolarisés. Ils ont les mêmes droits à la sécurité sociale que tous les autres résidents permanents et peuvent bénéficier d'une assistance substantielle à l'installation durant leur première année en Australie. Les réfugiés peuvent demander la nationalité australienne après avoir séjourné quatre ans sur le territoire.

Toutefois, contrairement à l'esprit de ses programmes de réinstallation, l'approche de l'Australie en ce qui concerne les arrivées spontanées est rétrograde et inhumaine. Les demandeurs d'asile qui tentent d'arriver en Australie par bateau sont considérés comme des « arrivées maritimes non autorisées » et sont en position de faiblesse à la suite de l'exercice de leur droit d'asile. Le gouvernement australien a passé des accords avec les gouvernements de Nauru et de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour qu'ils traitent ces demandes d'asile et réinstallent ces demandeurs. Il s'agit d'une délocalisation du traitement des demandes d'asile<sup>35</sup>. Depuis le 19 juillet 2013, la politique australienne consiste à transférer sur les îles de Nauru et de Manus tous les demandeurs d'asile arrivés en Australie par bateau<sup>36</sup>. Le gouvernement a déclaré que ces personnes ne seraient jamais réinstallées en Australie<sup>37</sup>. Selon le Bureau australien d'audit national, la rétention dans un centre de gestion des demandes d'asile sur les îles de Nauru et de Manus coûterait plus de 390 000 euros par an et par personne.

En plus des accords passés avec Nauru et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement australien a conclu un accord avec le gouvernement cambodgien en vue de réinstaller de manière définitive au Cambodge les réfugiés se trouvant à Nauru. À ce jour, six réfugiés ont choisi de se réinstaller au Cambodge, mais deux d'entre eux seulement y sont restés, les autres ayant décidé de repartir chez eux au Myanmar et en Iran, alors qu'ils avaient été reconnus réfugiés. En outre, le gouvernement Australien a récemment annoncé un accord avec les États-Unis, qui consiste à réinstaller des réfugiés se trouvant actuellement dans des centres régionaux de traitement. Peu d'informations sont disponibles, mais le Premier ministre a déclaré qu'aux termes de cet accord, la priorité irait aux personnes les plus vulnérables (femmes, enfants et familles)<sup>38</sup>.

Le gouvernement australien a récemment présenté un projet de loi qui prévoit que les réfugiés se trouvant sur les îles de Nauru et de Manus ne pourront en aucun cas revenir en Australie, quel que soit le lieu de réinstallation où ils seront finalement affectés. Le projet de loi interdit à tout jamais à tout demandeur d'asile de 18 ans ou plus arrivé en Australie par bateau sans autorisation et transféré dans un centre régional de traitement après le 19 juillet 2013 de revenir sur le territoire australien<sup>39</sup>. Cette interdiction à vie rendrait impossible les regroupements familiaux pour tous les réfugiés qui se trouvent actuellement à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dont certains membres de la famille vivent en Australie.

## Espagne

<i>Part équitable</i>	16 031 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	289 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Pas d'informations disponibles
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Oui

Lors de la réunion de haut niveau du HCR en mars 2016, l'Espagne a annoncé son intention de réinstaller 1 449 réfugiés syriens en deux ans. À ce jour, 289 réfugiés ont été réinstallés, dont près de la moitié viennent de Turquie, via l'accord UE-Turquie (largement critiqué parce qu'il va à l'encontre de l'esprit du droit international et européen) ; certains des réfugiés viennent du Liban<sup>40</sup>. Le 13 octobre 2016, le ministre de l'Intérieur a déclaré que 375 des 1 449 réfugiés syriens viendraient du Liban. Le gouvernement a annoncé que l'Espagne atteindrait son objectif de réinstallation cette année, mais il est peu probable que ce soit le cas. En ce qui concerne les arrivées spontanées, l'Espagne a enregistré 6 875 demandes d'asile durant les six premiers mois de l'année 2016<sup>41</sup>.

L'Espagne se conforme aux critères déterminés par le HCR, en réinstallant les réfugiés qui ont le plus besoin d'être protégés. Les critères espagnols de regroupement familial sont restrictifs : les demandes ne peuvent concerner que des mineurs cherchant à rejoindre leurs parents ou des adultes qui souhaitent faire venir leurs parents à charge. Les autres demandes, une fille ou un fils de 18 ans toujours à la charge de ses parents, par exemple, ne sont pas traitées. En septembre 2015, le HCR a demandé à l'Espagne de délivrer 500 visas pour des étudiants syriens de Jordanie et du Liban, mais cette demande n'a pas été satisfaite. Jusqu'à présent, seuls 10 visas étudiants et bourses ont été accordés pour que des réfugiés syriens étudient dans des universités espagnoles et tous ces étudiants se trouvaient déjà en Espagne<sup>42</sup>. L'Espagne ne dispose pas d'un programme d'admission à titre humanitaire.

En 2016, le budget de la direction générale de la politique interne a augmenté de 105 % par rapport à celui de l'année 2015. Les fonds supplémentaires devaient servir à renforcer les capacités du bureau des réfugiés et demandeurs d'asile. Le délai moyen de traitement des demandes aurait dû diminuer à la suite de cette hausse de budget. En Espagne, le traitement des demandes prend en moyenne presque trois ans. Il s'agit du délai le plus long de tous les États membres de l'UE<sup>43</sup>. Au total, l'Espagne a alloué plus de 200 millions d'euros à l'aide aux réfugiés, ce qui montre que la lenteur du processus de réinstallation qui existe toujours n'est pas due à un manque d'argent ou d'infrastructure, mais plutôt à un manque de volonté politique<sup>44</sup>.

Cette absence de volonté politique apparaît d'autant plus décevante quand on sait que les Espagnols font partie des populations qui acceptent le plus les réfugiés : 97 % affirment qu'ils seraient prêts à accueillir dans leur pays des personnes fuyant la guerre et les persécutions, et 82 % affirment que le gouvernement devrait faire davantage d'efforts pour les réfugiés<sup>45</sup>. Les initiatives locales d'accueil des réfugiés et d'aide à leur intégration sont nombreuses. Plusieurs villes espagnoles, dont Barcelone, Valence et Madrid, ont créé un réseau de « villes de réfugiés » où les habitants peuvent s'inscrire pour accueillir des réfugiés syriens et où les conseils municipaux mettent de côté de grosses sommes d'argent pour faciliter leur processus d'intégration<sup>46</sup>.

De nombreuses villes et régions ont également indiqué que le gouvernement national devait s'engager davantage en matière de réinstallation et mener une politique commune d'accueil des réfugiés.

En Espagne, le statut de résident permanent ou le titre de séjour de longue durée est attribué à quiconque a bénéficié d'un renouvellement de son permis de séjour temporaire pendant cinq années consécutives.

#### **Pays-Bas**

<i>Part équitable</i>	7 854 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	599 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Six mois
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Partiellement

Depuis 1987, les Pays-Bas accueillent le même nombre de réfugiés chaque année (500 personnes) dans le cadre de son programme de réinstallation, indépendamment du fait que le nombre de réfugiés dans le monde augmente considérablement. Les Pays-Bas ne se sont pas engagés à accroître ce chiffre ni à prendre des mesures spéciales pour les réfugiés syriens. Depuis juillet 2015, le pays a réinstallé 339 réfugiés du Liban (au 8 novembre 2016). Le pays a également réinstallé des réfugiés de Turquie dans le cadre de l'accord UE-Turquie (251 réfugiés syriens depuis avril 2016), mais les réfugiés les plus vulnérables au Liban, en Jordanie, en Irak ou en Égypte ne profitent pas de cette initiative<sup>47</sup>.

Le gouvernement fait montre de peu de volonté politique en matière de réinstallation des réfugiés aux Pays-Bas, qu'ils soient Syriens ou d'autres nationalités. En 2013, une majorité des parlementaires a voté en faveur d'une motion visant à réinstaller 250 réfugiés syriens par an en plus du quota existant de 500 personnes, mais le gouvernement s'est élevé contre cette proposition, en déclarant que « la nécessité de trouver des hébergements pour ces réfugiés supplémentaires ne devait pas peser sur les municipalités néerlandaises » et a décidé de ne pas appliquer cette mesure<sup>48</sup>. Cette absence de volonté politique tranche avec la bonne disposition des citoyens de ce pays : l'année dernière, plus de 47 000 Néerlandais se sont inscrits auprès de deux grandes ONG néerlandaises pour aider de façon bénévole les réfugiés<sup>49</sup>.

En septembre 2015, le gouvernement néerlandais a informé le Parlement que l'objectif pour 2016-2019 était de réinstaller 2 000 réfugiés (500 par an) de Syrie, du Pakistan, d'Irak, de République démocratique du Congo (RDC), d'Ouganda, d'Éthiopie, d'Érythrée, ainsi que des Palestiniens apatrides<sup>50</sup>. Lorsque des partis d'opposition ou la société civile font pression sur le gouvernement pour qu'il intensifie les efforts pour réinstaller les réfugiés les plus vulnérables, le gouvernement évoque régulièrement le nombre de réfugiés syriens (et d'autres nationalités) qui arrivent spontanément dans le pays (43 000 demandeurs d'asile en 2015), en affirmant que la part équitable des Pays-Bas est ainsi atteinte. Ces arrivées spontanées font aussi l'objet de débats houleux. Ainsi, le VVD, principal parti au Parlement et membre de la coalition gouvernementale, a proposé que les demandeurs d'asile arrivés en Europe de leur propre initiative ne puissent plus prétendre au statut de réfugiés<sup>51</sup>.

Le gouvernement néerlandais organise quatre « missions de sélection » par an pour étudier les dossiers des réfugiés dont la réinstallation a été recommandée par le HCR. Le siège du HCR à Genève peut également soumettre des cas individuels (il s'agit surtout de réfugiés connus pour leurs actions en faveur des droits humains, comme des défenseurs des droits humains, qui sont particulièrement menacés). De plus, les Pays-Bas ont aussi réinstallé des réfugiés via le centre de transit d'urgence du HCR en Roumanie. Les critères de vulnérabilité du HCR sont de ce fait importants, mais les demandes du HCR peuvent être rejetées en cas de doute sur la capacité du réfugié à bien s'intégrer dans la société néerlandaise<sup>52</sup>. Les Pays-Bas réinstallent aussi parfois des personnes en dehors du cadre du HCR, notamment dans des cas d'urgence médicale<sup>53</sup>. Les Pays-Bas acceptent d'accueillir chaque année un maximum de 30 personnes ayant besoin de soins médicaux spécifiques par l'intermédiaire du HCR. Environ six mois s'écoulent entre le moment où un réfugié est sélectionné par le gouvernement néerlandais et son arrivée aux Pays-Bas. Les cas d'urgence et les cas de personnes ayant besoin de soins médicaux peuvent être traités plus rapidement.

À leur arrivée aux Pays-Bas, les réfugiés réinstallés ont accès aux mêmes services de santé, droits à la sécurité sociale et marché de l'emploi que les citoyens néerlandais. La plupart des services d'aide et d'accueil sont fournis par des ONG, qui conseillent les autorités locales et les municipalités, et encadrent les bénévoles qui viennent en aide aux réfugiés réinstallés pour garantir un bon accueil et une bonne intégration. Tous les réfugiés réinstallés doivent suivre des cours de néerlandais ainsi qu'un cours destiné à acquérir des connaissances de base sur les Pays-Bas. Les réfugiés doivent payer ces cours eux-mêmes. Les personnes qui n'ont pas les moyens de les financer peuvent obtenir un prêt, qu'elles peuvent être dispensées de rembourser si elles réussissent les examens en fin de formation.

Les membres de la famille d'une personne qui a obtenu l'asile via le programme de réinstallation peuvent demander un regroupement familial dans les trois mois qui suivent l'arrivée du premier membre de la famille aux Pays-Bas. Ces personnes comptent dans les 500 réfugiés réinstallés du quota annuel du pays. Le regroupement familial est possible pour les époux, les enfants de moins de 18 ans et les personnes à charge du réfugié (conjoint non marié, parents et enfants majeurs). Après la période de trois mois, les critères néerlandais habituels de regroupement familial s'appliquent, ce qui signifie que certains critères financiers doivent être remplis. En pratique, ces critères sont difficiles à satisfaire pour la plupart des réfugiés qui viennent d'arriver.

## Russie

<i>Part équitable</i>	35 038 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	0 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Sans objet
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Sans objet

Jusqu'à présent, la Russie n'a pas vraiment été une terre d'accueil pour les réfugiés syriens, bien qu'elle soit État partie à la Convention de 1951 sur les réfugiés. Ce n'est pour autant qu'elle ne doit pas ou ne peut pas assumer sa part de responsabilité en matière d'accueil des réfugiés, car la Russie est un pays à hauts revenus. De plus, la Russie est impliquée dans le conflit en Syrie,

où est observée une intervention militaire directe de sa part en soutien au régime syrien. La position officielle du Kremlin est que l'accueil de réfugiés syriens « ne concerne pas la Russie », car il appartient aux pays dont les politiques ont un impact sur le conflit en Syrie de supporter les coûts de la gestion des réfugiés. Elle ne semble pas reconnaître son propre rôle prépondérant<sup>54</sup>. Assez logiquement, compte tenu de cette déclaration déconcertante, la Russie n'a promis aucune place de réinstallation pour les réfugiés syriens lors de la réunion ministérielle de haut niveau du HCR de mars 2016. Elle s'est néanmoins engagée à fournir 300 bourses universitaires à des étudiants syriens<sup>55</sup>. À ce jour, deux Syriens seulement ont obtenu le statut de réfugié en Russie<sup>56</sup>.

Il y a des demandeurs d'asile syriens en Russie, mais il est difficile d'en connaître le nombre exact. Selon l'ONG russe Comité d'assistance civique, beaucoup de Syriens arrivent dans le pays avec des visas de travail ou en tant qu'étudiants et non en tant que demandeurs d'asile<sup>57</sup>. Cependant, à l'expiration de leur visa, nombre d'entre eux ne peuvent pas retourner en Syrie en raison des persécutions et autres violations graves des droits humains qu'ils risquent de subir dans leur pays.

Selon le Comité d'assistance civique, 8 000 Syriens seraient actuellement dans une situation juridique inextricable en Russie, incapables de retourner en Syrie et en situation irrégulière en Russie<sup>58</sup>. Le risque de refoulement est réel pour ces personnes, comme cela a été le cas des trois Syriens qui ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme en 2015. La Cour a jugé que le renvoi de ces personnes en Syrie, ce que la Russie avait l'intention de faire, équivaudrait à un refoulement, qui est interdit en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme<sup>59</sup>. Le maintien de ces personnes dans des situations semblables à des détentions, qui est aussi une pratique courante en Russie<sup>60</sup>, constitue également une violation au regard de cette Convention.

## Allemagne

<i>Part équitable</i>	36 854 réfugiés syriens
<i>Nombre de réfugiés effectivement réinstallés</i>	43 570 réfugiés syriens
<i>Temps d'attente moyen</i>	Pas d'informations disponibles
<i>Respect des critères de vulnérabilité du HCR</i>	Partiellement

L'Allemagne n'a pas toujours été un grand pays de réinstallation, mais a reçu de nombreux réfugiés syriens arrivés spontanément depuis 2015. En 2015, 428 468 personnes ont ainsi été enregistrées<sup>61</sup>, et 81 547 autres en 2016. L'Allemagne ne s'est pas engagée à réinstaller des réfugiés lors des conférences internationales en 2016, ce qui peut être une conséquence de ce vaste mouvement de réfugiés. Dans le cadre du programme général de réinstallation du HCR, l'Allemagne a pris l'engagement d'accueillir 1 600 réfugiés syriens en 2016-2017 ; au 30 novembre 2016, elle en avait réinstallé 1 091. Toutefois, ces places sont utilisées pour le mécanisme « un pour un » au titre de l'accord UE-Turquie<sup>62</sup>.

En 2013, le gouvernement allemand a annoncé un premier programme d'admission humanitaire de 5 000 places pour des réfugiés syriens. Deux autres programmes de ce type ont ensuite permis de proposer un total de 20 000 places. Entre 2013 et 2015, 18 952 réfugiés sont arrivés en Allemagne

**Angela Merkel,  
chancelière  
allemande, 31 août  
2015 :**

« Si l'Europe n'arrive pas à gérer la question des réfugiés, alors elle ne correspondra pas à l'Europe que nous avons souhaitée. »

via ces programmes. Près de 1 000 admissions étaient toujours en attente ou en cours de traitement en 2016. Dans l'ensemble, le gouvernement allemand a montré une volonté politique forte concernant l'accueil des demandeurs d'asile arrivés spontanément et a joué un rôle de premier plan en la matière au niveau de l'UE, en plaçant la barre haut pour les autres États membres.

Les programmes d'admission humanitaire ont traité les dossiers rapidement et utilisé diverses sources, dont le HCR au Liban et en Égypte, l'ONG Caritas au Liban et les demandes de visas déposées dans les ambassades d'Allemagne de la région. Les personnes de nationalité syrienne qui vivent en Allemagne peuvent déposer une demande d'entrée sur le territoire au nom des membres de leur famille. Aucune mission n'est organisée sur le terrain ; les entretiens ont lieu par téléphone ou appel vidéo. Bien que ces programmes d'admission humanitaire aient été créés à l'origine pour garantir temporairement la protection de personnes (pendant une période de deux ans), l'absence de solution politique rapide à la crise syrienne présume que les réfugiés qui arrivent en Allemagne dans le cadre de ces programmes resteront certainement plus longtemps que la période initialement prévue. Étant donné que ces personnes peuvent demander un permis de séjour d'une durée illimitée au bout de cinq ans, il est probable que nombre d'entre elles resteront de façon permanente dans le pays.

Par ailleurs, 15 États fédéraux ont mis en place depuis 2013 des plans spéciaux de regroupement familial qui permettent aux Syriens reconnus réfugiés de demander un permis de séjour temporaire pour raisons humanitaires pour leur époux, famille proche ou étendue, vivant actuellement dans des pays voisins de la Syrie. Ces plans reposent sur des parrainages privés, car le demandeur doit garantir qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour couvrir les dépenses quotidiennes du membre de sa famille pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. En septembre 2016, 22 216 réfugiés étaient arrivés grâce à ces plans. Toutefois, seuls quatre de ces plans existent toujours. De plus, les autorités allemandes exploitent de plus en plus souvent et systématiquement des failles juridiques existantes pour limiter les regroupements familiaux, en n'accordant aux réfugiés syriens qu'une protection subsidiaire au lieu de la protection prévue par la Convention de 1951 sur les réfugiés (qui leur donne droit au regroupement familial). Le contexte des nombreuses arrivées spontanées en Allemagne doit néanmoins être pris en considération ; c'est dans ce contexte que le gouvernement allemand a pris d'autres initiatives depuis la fin de l'année 2015 visant à réduire considérablement le nombre de nouveaux arrivants.

Il semble que la chancelière allemande, Angela Merkel, tourne le dos à sa « culture d'accueil », qui avait suscité un concert de louanges, pour adopter une approche plus restrictive, visant à réduire « de façon permanente et notable » le nombre de réfugiés<sup>63</sup>. Les réfugiés (à l'exception des personnes qui bénéficient des plans de parrainages privés) peuvent assister à des cours d'intégration et des travailleurs sociaux les aident à trouver un hébergement et un emploi, à effectuer les tâches administratives et à gérer d'autres aspects de leur quotidien. Les réfugiés réinstallés peuvent aussi postuler immédiatement à tout type d'emploi rémunéré. Les réfugiés réinstallés reçoivent un titre de séjour temporaire d'une durée de trois ans, qu'ils peuvent renouveler annuellement. Les demandes de statut de résident permanent peuvent être déposées normalement après cinq années de séjour en situation régulière.

### 3 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Oxfam estime que les États sont tout à fait capables de mettre en place un mécanisme concret de partage équitable des responsabilités relatives aux réfugiés et qu'un tel mécanisme est en fait essentiel. Il est motivant d'observer partout dans le monde des initiatives privées et la volonté de nombreux citoyens de venir en aide aux réfugiés de Syrie, y compris dans des pays dans lesquels le gouvernement rechigne à les réinstaller. C'est pourquoi, pour faire en sorte que les États respectent les droits des réfugiés et leurs engagements en 2017, Oxfam a formulé les 11 recommandations et mesures pratiques qui suivent afin de promouvoir la réinstallation ou d'autres formes d'admission humanitaire d'au moins 10 % de réfugiés de Syrie, en s'appuyant sur les études de cas du présent document.

#### PARVENIR AU MOINS À 10 % DE RÉINSTALLATION ET D'AUTRES FORMES D'ADMISSION DE RÉFUGIÉS

- Les dirigeants politiques et les responsables locaux doivent faire preuve de volonté politique et prendre des initiatives.**

Les responsables gouvernementaux doivent faire preuve de transparence et d'ouverture en ce qui concerne la réinstallation des réfugiés, tout en luttant contre les discours de haine et de xénophobie. Dans leurs déclarations, les dirigeants politiques doivent soutenir les réfugiés et s'attaquer aux mythes qui entourent les personnes ayant besoin de protection.

- Les pays riches doivent s'engager à réinstaller d'ici la fin de l'année 2017 au moins 10 % des réfugiés syriens qui vivent actuellement dans les pays voisins de la Syrie.**

Même si les pays riches respectent leurs promesses actuelles, le nombre de réfugiés effectivement réinstallés ne représentera qu'une fraction du nombre de personnes accueillies dans les pays voisins de la Syrie et du nombre de personnes ayant besoin d'être réinstallées. Les pays riches doivent respecter leurs engagements et accepter par la suite d'accueillir un plus grand nombre de réfugiés vulnérables, pour montrer aux pays voisins de la Syrie qu'ils ne sont pas les seuls à devoir assumer la responsabilité de l'accueil, de la protection et de l'installation des réfugiés syriens.

- Les gouvernements doivent mener des actions en adéquation avec la bonne volonté locale.**

Les gouvernements nationaux ne doivent pas rester insensibles aux nombreuses initiatives menées localement par des citoyens, des organisations de la société civile, des institutions religieuses, des établissements scolaires et des entreprises, qui ouvrent leurs portes et leur cœur aux réfugiés syriens. Les gouvernements doivent collaborer avec ces groupes et travailler sur ces projets pour mieux aider les nouveaux arrivés à s'adapter à leur nouveau pays.

- **Les pays de réinstallation doivent respecter les critères de vulnérabilité du HCR.**

Les États doivent se fonder sur les critères de vulnérabilité du HCR pour sélectionner les candidats à la réinstallation. Les gouvernements doivent s'abstenir de se polariser uniquement sur certains critères (comme l'âge et le genre) ou d'ajouter d'autres critères, car cela risque d'exclure certaines personnes ou de compliquer encore plus la situation de personnes en danger.

- **Les pays doivent accélérer les processus de réinstallation pour les réfugiés dont la sécurité immédiate est menacée.**

Les pays doivent accorder la priorité aux personnes en danger immédiat, notamment celles qui risquent un refoulement ou dont la sécurité physique est menacée dans le pays de premier asile.

- **Les gouvernements doivent envisager de recourir à des modèles de parrainage privé.**

Les gouvernements doivent autoriser et soutenir les modèles de partenariats privés dans les pays où il n'en existe pas actuellement. Cela contribuera à favoriser une solidarité intergéographique entre divers groupes et personnes. Cependant, de tels programmes doivent venir s'ajouter aux initiatives de réinstallation publiques et toujours être conditionnés par les droits et les intérêts des réfugiés.

- **Les pays d'accueil doivent tenter de renverser les obstacles dans les pays voisins de la Syrie, y compris en prenant des mesures visant à réinstaller les réfugiés vulnérables qui ne peuvent pas s'enregistrer auprès du HCR.**

Les pays disposant de programmes de réinstallation doivent collaborer avec des organisations locales et d'autres organisations en charge de la protection communautaire afin de repérer des personnes ayant besoin d'une réinstallation et étudier les possibilités d'admission de ces personnes. Actuellement, certaines personnes ne peuvent pas s'enregistrer auprès du HCR, ce qui les met dans une situation de vulnérabilité encore plus grande.

## ET ALLER ENCORE PLUS LOIN

- **Les pays doivent respecter le principe de dépendance du processus de regroupement familial et veiller à ce que ce processus soit efficace, inconditionnel et adapté.**

Les pays doivent adopter une définition au sens large de l'unité familiale, conformément au principe de dépendance, aux termes duquel les critères de regroupement familial sont flexibles et peuvent être étendus, et tiennent compte des facteurs culturels et des situations spécifiques<sup>64</sup>.

- **Les États doivent respecter les droits des demandeurs d'asile qui arrivent spontanément.**

Les pays doivent mettre fin aux mécanismes dissuasifs et répressifs applicables aux personnes qui arrivent de leur propre initiative, tels que la détention prolongée, le transfert des demandeurs d'asile et l'interdiction à vie de revenir sur le territoire.

- **Les bailleurs de fonds doivent financer les activités de traitement des réinstallations du HCR.**

Les États doivent soutenir financièrement le HCR afin de traiter les demandes des 10 % des réfugiés syriens qui auront besoin d'être réinstallés en 2017<sup>65</sup>.

- **Les pays non traditionnels de réinstallation doivent augmenter le nombre de réfugiés qu'ils accueillent, tout en garantissant leurs droits, conformément à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés.**

Même s'ils n'ont pas encore signé la Convention de 1951 sur le réfugiés, les pays riches de la région, dont les États du Golfe (Arabie saoudite, Qatar, Émirats arabes unis, Koweït et Bahreïn), doivent accorder aux nombreux Syriens qu'ils accueillent en tant qu'« invités » tous les droits auxquels peuvent prétendre des réfugiés, dont l'accès à l'éducation et aux service de santé, ainsi que la protection contre le refoulement.

## ANNEXE 1

Oxfam a évalué le processus de réinstallation des réfugiés syriens en se penchant sur cinq critères :

### **1. Engagement politique en faveur de l'aide aux réfugiés**

La volonté politique d'aider et de réinstaller des réfugiés syriens constitue un élément essentiel. Les études de cas s'intéressent aux promesses de réinstallation et d'autres formes d'admission humanitaire des réfugiés, ainsi qu'au débat général concernant les réfugiés dans ces pays spécifiques.

### **2. Critères de réinstallation**

Le HCR a établi des critères de vulnérabilité pour distinguer les réfugiés les plus en danger, qui ont le plus grandement besoin d'être réinstallés. Oxfam a cherché à savoir si les États respectaient ces critères ou s'ils avaient sélectionné des réfugiés syriens en fonction d'autres critères non liés à la vulnérabilité. Oxfam a également étudié les autres moyens d'admission des réfugiés syriens dans ces huit États.

### **3. Contrôles de sécurité**

Les personnes en instance de réinstallation subissent des contrôles poussés, souvent à différents stades du processus. Les études de cas cherchent à savoir si certains pays mettent en place des contrôles plus restrictifs que d'autres.

### **4. Investissement en termes de capacité, de personnel et d'installations**

Étant donné le grand nombre de réfugiés syriens ayant besoin d'être réinstallés, la procédure d'admission doit s'effectuer aussi rapidement que possible. Pour cela, les États doivent disposer de fonds suffisants (ainsi que du personnel et des installations nécessaires) afin de procéder aux contrôles dans le pays, aux examens médicaux et aux entretiens de sélection, de coordonner les actions avec le HCR et l'OIM, et de permettre aux réfugiés de s'adapter à la culture de leur nouveau pays.

### **5. Conditions d'accueil**

La réinstallation n'est pas terminée une fois les réfugiés arrivés dans leur nouveau pays. Souvent, ils sont gravement traumatisés et/ou ont été victimes d'atteintes aux droits humains, et ont besoin d'être aidés. Il est important de savoir si les États sont bien préparés pour l'accueil des réfugiés et d'évaluer la qualité de leurs programmes d'intégration. Pour ce dernier critère, Oxfam s'est penchée sur les types de programmes dont disposent les pays (aux niveaux national et local, ainsi qu'au niveau de la société civile) pour aider les réfugiés qui viennent d'être réinstallés.

## NOTES\*

- 1 Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et gouvernement de Turquie (2016), *Syria Regional Refugee Response*. Nombre total de personnes concernées : 4 810 216. Au Liban, à la demande du gouvernement, le bureau libanais du HCR a suspendu de façon provisoire les nouveaux enregistrements en mai 2015. De plus, le gouvernement a ordonné l'annulation de l'enregistrement de tous les Syriens inscrits après le 5 janvier 2015. En conséquence, les personnes arrivées après le 5 janvier 2015 attendent toujours d'être enregistrées et ne sont pas incluses dans les 1 017 433 de Syriens enregistrés par le HCR. Toutefois, dans la pratique, certaines personnes peuvent se faire connaître auprès du HCR. Elles ne bénéficient néanmoins pas des mêmes droits à l'aide et à la réinstallation que si elles avaient été enregistrées officiellement. Selon les estimations du gouvernement libanais, il y aurait 1,5 million de Syriens dans le pays.
- 2 HCR (2016), *HCR : Un réfugié syrien sur 10 aura besoin d'une réinstallation*, <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/3/56fa966bc/hcr-refugie-syrien-10-aura-besoin-dune-reinstallation.html>
- 3 Oxfam (2016), Réinstaller 10 % des réfugiés syriens : L'engagement nécessaire à prendre à la conférence de Genève, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/resettling-10-percent-of-syrian-refugees-the-commitment-needed-at-the-geneva-co-603540>
- 4 Ces pays sont membres du groupe du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE et ont signé la Convention de 1951 sur les réfugiés. La Russie a été ajoutée ; elle n'est pas membre du CAD de l'OCDE, mais a signé la Convention de 1951 et est étroitement liée à la crise en Syrie.
- 5 Assemblée générale des Nations unies (2016), *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/71/L.1, § 77–79, et Service de presse de la Maison blanche (2016), *Fact Sheet on the Leaders' Summit on Refugees* (20 septembre).
- 6 *The Daily Star, Lebanon* (2015), *Europe Not Sharing Refugee Burden: Bassil*, 25 septembre, <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2015/Sep-25/316556-europe-not-sharing-refugee-burden-bassil.ashx>
- 7 Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Oxfam International et Save the Children (2016), *From Words to Action. Reviewing the Commitments Made at the 'Supporting Syria and the Region' Conference Six Months On*.
- 8 Conseil d'association UE-Liban, Décision No 1/2016 du Conseil d'association EU-Liban sur les priorités de partenariats UE-Liban (UE-RL 3001/16), Annexe 3. Les deux autres solutions durables sont l'intégration locale et le rapatriement.
- 9 Il ne s'agit là aucunement d'un phénomène nouveau et il ne se limite pas aux pays du Moyen-Orient qui accueillent des réfugiés. Voir aussi B. Frelick (1994), *The Year in Review, World Refugee Survey*, p.14–19. Les responsables du gouvernement kényan ont déclaré sans détour que si l'Union européenne (UE) pouvait fermer ses portes aux réfugiés syriens, alors le Kenya pouvait de la même manière refuser d'accueillir les réfugiés somaliens. Voir la Note d'information d'Oxfam (2016), *Un piètre accueil de la part des pays riches*, p. 2 [https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file\\_attachments/mb-a-poor-welcome-refugees-180716-fr\\_0.pdf](https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/mb-a-poor-welcome-refugees-180716-fr_0.pdf)
- 10 Ce chiffre peut inclure les réfugiés syriens réinstallés dans l'UE et en Norvège en application du dispositif de réinstallation « 1 pour 1 » prévu dans l'accord UE-Turquie, ce qu'Oxfam n'a pas été en mesure de vérifier. Oxfam pense que ces engagements en matière de réinstallation font partie d'un accord qui permettraient aux gouvernements européens de se décharger de leur responsabilité d'accepter et de traiter les demandes d'asile spontanées à leurs frontières, ce qui porte atteinte au droit des personnes à demander l'asile en Europe.
- 11 Ces informations sont tirées de sources accessibles au public, y compris du HCR, qui ont été consultées pour la dernière fois le 6 décembre 2016 et que des sources gouvernementales sont venues corroborer à chaque fois que cela était possible.
- 12 Outre ce chiffre, l'Irlande a également réinstallé 101 réfugiés non syriens qui ont été déplacés en raison du conflit syrien.
- 13 Oxfam (2016), *Un piètre accueil de la part des pays riches*, op. cit.
- 14 Voir, par exemple, *Conclusion sur les situations de réfugiés prolongées n° 109 (LX) - 2009* (§ i) du HCR, et Assemblée générale des Nations unies (2016), *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/71/L.1, § 78.
- 15 HCR (2016), *UNHCR Projected Global Resettlement Needs 2017*, p. 17.
- 16 HCR (2001), *Background Note for the Agenda Item: Family Reunification in the Context of Resettlement and Integration*, p. 1-2. Le principe de dépendance signifie que les critères de regroupement familial sont flexibles et peuvent être étendus, et tiennent compte des facteurs culturels et des situations spécifiques.
- 17 Oxfam (2016), *Réinstaller 10 % des réfugiés syriens*, op. cit., p. 8.
- 18 Étant donné que les processus de réinstallation de certains pays sont peu transparents, l'ensemble de ces cinq caractéristiques ne sont pas systématiquement mentionnées pour chaque cas étudié.

- 19 Le programme américain de réinstallation des réfugiés est mis en œuvre sur une année budgétaire, d'octobre à septembre.
- 20 Maison-Blanche (2015), Infographic: *The Screening Process for Refugee Entry into the United States*, 20 novembre, <https://www.whitehouse.gov/blog/2015/11/20/infographic-screening-process-refugee-entry-united-states>
- 21 CBC Metro Morning (2015), *Justin Trudeau Justifies Refugee Delay, Says Liberals Want It 'Done Right'*, 24 novembre, <http://www.cbc.ca/news/canada/toronto/programs/metromorning/justin-trudeau-interview-refugees-1.3333632>
- 22 Gouvernement du Canada (2016), *#Bienvenueauxréfugiés : Faits importants*, <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/bienvenue/jalons.asp>
- 23 Pour consulter une infographie et une comparaison des réinstallations publiques et des parrainages privés, voir Conseil canadien pour les réfugiés, <http://ccrweb.ca/fr/infographie-reinstallation-refugies>
- 24 Gouvernement du Canada (2016), *#Bienvenueauxréfugiés : Contrôle de sécurité et examen médical*, <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/bienvenue/survol/securite.asp>
- 25 Gouvernement du Canada (2016), *#Bienvenueauxréfugiés : Les premiers 25 000 – Phase 1*, <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/bienvenue/phase1.asp>
- 26 Gouvernement du Canada (2016), *Vérifier les délais de traitement des demandes*, <http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>
- 27 Ibid.
- 28 Des remerciements sont adressés au Conseil britannique pour les réfugiés et à Refugee Action pour les informations fournies pour cette étude de cas.
- 29 Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni (2016), *New Scheme Launched to Resettle Children at Risk*, <https://www.gov.uk/government/news/new-scheme-launched-to-resettle-children-at-risk>
- 30 Derniers chiffres disponibles, au 1er décembre 2016 ; il s'agit du nombre de réfugiés syriens arrivés au Royaume-Uni jusqu'au 30 septembre 2016.
- 31 Conseil britannique pour les réfugiés (2016), *Top 20 Facts about Refugees and Asylum Seekers*, [http://www.refugeecouncil.org.uk/latest/news/4805\\_top\\_20\\_facts\\_about\\_refugees\\_and\\_asylum\\_seekers](http://www.refugeecouncil.org.uk/latest/news/4805_top_20_facts_about_refugees_and_asylum_seekers)
- 32 Ministère de l'Intérieur, ministère en charge des communautés et de l'administration locale, et ministère du Développement international (2016), *Full Community Sponsorship. Guidance for prospective sponsors*, [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/554048/2016-09-16\\_Full\\_Community\\_Sponsorship\\_Guidance\\_-\\_for\\_govuk.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/554048/2016-09-16_Full_Community_Sponsorship_Guidance_-_for_govuk.pdf)
- 33 R. Mason (2016), *Theresa May Resists Calls for UK to Accept More Syrian Refugees*, The Guardian, 19 septembre, <https://www.theguardian.com/uk-news/2016/sep/19/theresa-may-resists-calls-uk-accept-syrian-refugees-aid>
- 34 Gouvernement australien, ministère de l'Immigration et de la Protection des frontières (2016), *Australia's Response to the Syrian and Iraqi Humanitarian Crisis*, <https://www.border.gov.au/Trav/Refu/response-syrian-humanitarian-crisis>
- 35 M. O'Sullivan (2016), *The Ethics of Resettlement: Australia and the Asia-Pacific Region*, The International Journal of Human Rights, p. 242
- 36 Andrew and Renata Kaldor, Centre for International Refugee Law, université de Nouvelle-Galles du Sud (2015), *Immigration Detention*, <http://www.kaldorcentre.unsw.edu.au/publication/immigration-detention>
- 37 Premier ministre australien (2016), *Joint Press Conference with the Minister for Immigration and Border Protection*, <https://www.pm.gov.au/media/2016-10-30/joint-press-conference-minister-immigration-and-border-protection>
- 38 Premier ministre australien (2016), *Refugee Resettlement From Regional Processing Centres*, 13 novembre, <https://www.pm.gov.au/media/2016-11-13/refugee-resettlement-regional-processing-centres>
- 39 Projet portant modification de la loi relative à la migration (Regional Processing Cohort), 2016.
- 40 Ministère de l'Intérieur espagnol, 26 octobre 2016,
- 41 Eurostat (2016), *Asylum Quarterly Report*, [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum\\_quarterly\\_report#Main\\_destination\\_countries](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_quarterly_report#Main_destination_countries)
- 42 EPSocial (2016), *La Universidad Abre Sus Puertas a Los Refugiados que Quieran Retomar y Emprender Estudios*, 11 juillet, <http://www.europapress.es/epsocial/noticia-ucjc-acogera-10-refugiados-quieran-retomar-emprender-estudios-universitarios-20160711185319.html>
- 43 ODI (2016), *Europe's refugees and migrants. Hidden flows, tightened borders and spiralling costs*, p. 37.
- 44 CEAR (2016), *Informe 2016: Las Personas Refugiadas En Espana Y Europa*.
- 45 Amnesty International (2016), Enquête sur l'accueil des réfugiés,
- 46 Voir <http://monlocalrefugiats.weebly.com/> (pour Barcelone) et <http://valenciaciudadrefugio.org/> (pour Valence).

- 47 Commission européenne (2016), *Relocation and Resettlement – State of Play*, 9 novembre.
- 48 ANP Parlementaire Monitor (2016), *Brief regering; Uitvoering van de Motie Voordewind c.s. over het Loskoppelen van 250 Syrische Vluchtelingen van het Bestaande Quotum – Vreemdelingenbeleid*, 24 novembre.
- 49 L. van der Velden (2015), *Voor Elke Asielzoeker Meldt Zich een Vrijwilliger Aan*, Volkskrant, 1<sup>er</sup> décembre.
- 50 Brief van 8 septembre 2015 Inzake de Europese Asielproblematiek (TK 2014–2015, 19637, nr. 2030).
- 51 VVD, *Zeker Nederland: Concept Verkiezingsprogramma 2017–2021*, p. 18.
- 52 Gouvernement néerlandais (2016), UNHCR Resettlement Handbook – the Netherlands Country Chapter, p. 4.
- 53 COA (2016), *Hervestiging Vluchtelingen*. <https://www.coa.nl/nl/asielopvang/hervestiging-vluchtelingen>
- 54 M. Obrazkova (2015), *Refugees Reject Russia. Russia Beyond The Headlines*, 16 septembre, [http://rbth.com/society/2015/09/16/refugees\\_reject\\_russia\\_49277.html](http://rbth.com/society/2015/09/16/refugees_reject_russia_49277.html); РБК (2015), *Peskov Calls the Question of the Placement of Refugees from Syria in Russia Irrelevant*, 10 septembre, <http://www.rbc.ru/rbcfreenews/55f159239a7947c5706c6e46>
- 55 S. Nebethay (2016), *Few New Pledges at U.N. Talks to Resettle Syrian Refugees*, Reuters, 30 mars, <http://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-refugees-idUSKCN0WW0L4>
- 56 N. Terekhova (2016), *Syrian refugees in Russia: if you're drowning, you're on your own*, Multimédia des Nations unies, 25 février, <http://www.unmultimedia.org/radio/russian/archives/211539/> - .WCWK-hS50V.
- 57 M. Obrazkova (2015), *Refugees Reject Russia*, op. cit.
- 58 N. Terekhova (2016), *Syrian refugees in Russia: if you're drowning, you're on your own*, op. cit.
- 59 L.M. et autres c. Russie (2015), Cour européenne des droits de l'homme, 40081/14, 40088/14 et 40127/14.
- 60 N. Terekhova (2016), *Syrian refugees in Russia: if you're drowning, you're on your own*, op. cit.
- 61 Enregistrés via le système allemand EASY, qui prend en compte les personnes ayant l'intention de demander l'asile ; cela peut inclure des enregistrements en double. Il n'y a pas de chiffres précis jusqu'à présent.
- 62 Office fédéral de la migration et des réfugiés (2016), *Resettlement and Humanitarian Reception*, <http://www.bamf.de/EN/Fluechtlingschutz/HumAufnahmeResettlement/ResettlementHumanitaeReAufnahme/resettlement-node.html>. En outre, environ 200 réfugiés doivent être réinstallés du Liban, mais on ignore si ces personnes sont comprises dans le quota de 1 600 personnes ou s'y ajoutent. Voir aussi The Guardian (2016), *EU-Turkey deal to return refugees from Greece comes into force*, 20 mars, <https://www.theguardian.com/world/2016/mar/18/refugees-will-be-sent-back-across-aegean-in-eu-turkey-deal>
- 63 Discours de la chancelière Merkel au corps diplomatique à Meseberg (2016), 11 juillet, [https://www.bundesregierung.de/Content/EN/Reden/2016/2016-07-11-diplomatices-corps\\_en.html?nn=709674](https://www.bundesregierung.de/Content/EN/Reden/2016/2016-07-11-diplomatices-corps_en.html?nn=709674)
- 64 Ibid.
- 65 HCR (2016), *UNHCR Projected Global Resettlement Needs 2017*, op. cit., p.14.

\* Dernières visites le 4 décembre 2016 pour tous ces liens.

© Oxfam International décembre 2016

Ce document a été rédigé par Evelien van Roemburg, avec Alexandra Saieh et Daniel Gorevan. Oxfam remercie les collègues de la confédération pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-0-85598-883-8 en décembre 2016.  
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

## OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).

Oxfam Afrique du Sud

(<http://www.oxfam.org.za/>)

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))

Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))

Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))

Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))

Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))

Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))

Oxfam GB ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))

Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))

Oxfam IBIS (Danemark) (<http://oxfamibis.dk/>)

Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Intermón (Espagne)

([www.intermonoxfam.org](http://www.intermonoxfam.org))

Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))

Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))

Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))

Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))

Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))

Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Membre observateur :

Oxfam Brésil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))